DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT N°AR2026-224

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu la demande de l'entreprise Anthony RANCHY 38, rue des Templiers 59470 VOLCKERINCKHOVE, afin de réaliser des travaux de rénovation de toiture au 65, rue de Ledringhem à Wormhout,

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit face au 65, rue de Ledringhem, et ce, **du 3 au 30 novembre 2026.**

ARTICLE 2 : l'entreprise RANCHY est autorisée à poser un échafaudage sur le trottoir devant le 65, rue de Ledringhem et laissera un passage sécurisé pour les piétons. L'entreprise RANCHY pourra stationner ses véhicules de chantier sur ces emplacements.

ARTICLE 3 : Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise RANCHY.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à l'entreprise RANCHY et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 3 novembre 2026
Le Maire,

David CALCOEN

MAIRIE DE WORMHOUT NORD

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 03/11/2026
Le Maire
David CALCOEN

MAIRIE DE WORMHOUT NORD

Mise en ligne le : 03/11/2026 17:05 (Europe/Paris)
Collectivité : Wormhout
https://www.ville-wormhout.fr/documents_administratifs/85877